



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (COGEPOMI) DES COURS D'EAU BRETONS

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU COGEPOMI DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

Ordre du jour :

- 1. Méthodologie pour la révision du PLAGEPOMI**
- 2. Toutes espèces : bilan des contrôles 2020**
- 3. Point Saumons :**
 - 2.1 Suites des travaux de l'étude RENOSAUM**
 - 2.2. Rappel de la réglementation maritime**
 - 2.3. Bilan des captures 2020**
 - 2.4. Retour d'expérimentation liée à la 1ère année de fonctionnement de l'application Déclarationpêche.fr**
- 4. Point Anguilles:**
 - 4.1. Quota pour 2020-2021 : présentation du nouvel arrêté**
 - 4.2. Site de repeuplements**
- 5. Points d'informations : actualités programme SAMARCH, programme prévisionnel « poissons migrateurs » 2021**

METHODOLOGIE DE REVISION DU PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI des cours d'eau bretons doit être révisé à l'horizon de décembre 2021 en application du décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif au SDAGE. Pour tenir compte de la réglementation en mer, des modifications liées à la DCSMM, du plan saumon, et des résultats de l'étude RENOSAUM, il est ainsi proposé de décaler la révision du PLAGEPOMI 2018-2023 d'un an, pour un futur PLAGEPOMI calé sur la période 2023-2027. Il sera proposé de maintenir la version du PLAGEPOMI actuel jusqu'à décembre 2022.

Réalisation du bilan au 1er trimestre par BGM

- Validation du bilan via un GT Bilan en avril 2022, puis en COGEPOMI mai/juin 2022
- 2 groupes de travail COGEPOMI entre juin à octobre sur révision des mesures (5 mois pour écriture du nouveau document et consultations)
- COGEPOMI début novembre : présentation d'un document abouti pour validation.
- Consultation de public et signature de l'arrêté pour validation du nouveau PLAGEPOMI en décembre 2022.

Le COGEPOMI propose que les phénomènes de changement climatiques dans les cours d'eau bretons soient pris en compte dans le cadre de la révision du PLAGEPOMI.

TOUTES ESPECES

L'arrêté pêche en mer sera modifié afin d'intégrer les enjeux de définition des LSE et LTC, les enjeux de pêches, les enjeux économiques, harmoniser et consolider la réglementation de la pêche des poissons amphihalins : Le calendrier suivant est retenu :

- premier trimestre 2021, recensement par BGM des estuaires à enjeux par les pêcheurs en eau douce, qui nécessiterait l'établissement de limites précises. BGM fera ensuite un rapport ;
- au printemps 2021 : recensement par la DIRM et l'OFB, des enjeux économiques ;
- juin 2021 : synthèse des enjeux au COGEPOMI ;

- septembre 2021 : GT mer ;
 - fin 2021 : rédaction d'un nouvel arrêté dans l'objectif de l'intégrer au nouveau PLAGEPOMI.
- Un tableau de synthèse article par article a été proposé et sera soumis à un vote du COGEPOMI.

POINT SAUMONS

Un GT saumon est prévu sur le thème du RENOSAUM le 16 mars 2021. Il est prévu une présentation des travaux de Clément LEBOT dans sa thèse encadrée par Etienne PREVOST, et ses derniers éléments produits. Une période de concertation et de consultations est envisagée de mars à mai 2021. En septembre 2021, un GT saumon permettra de définir de nouvelles réglementations saumon, qui seront proposées en COGEPOMI de novembre 2021, pour une intégration au PLAGEPOMI en 2022.

Le COGEPOMI des cours d'eau bretons propose :

- d'intégrer la Baie du Mont pour une vision globale à l'échelle de la Bretagne sur le volet pêche en mer des amphihalins en vue de la révision de l'arrêté breton relatif à la pêche en mer
- de proposer au MTES l'élaboration d'un arrêté ministériel sur les déclarations de capture de pêche de loisir en mer, à l'instar de ce qui est proposé sur les cours d'eau.

DÉCISION n°1 : Le COGEPOMI des cours d'eau bretons, dans sa séance du 13 novembre 2020 a proposé un vote favorable à l'unanimité, soit 11 voix, en faveur de la proposition d'un arrêté portant modification de la période de validité jusqu'à 2022 de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2018 encadrant la pêche de loisir du saumon atlantique sur les cours d'eau bretons pour la période 2018-2020. L'arrêté initial et son annexe sont proposés à l'identique, pour la période 2018-2022.

Proposition d'axes d'amélioration pour 2021 :

- Communiquer auprès des pêcheurs pour avoir plus de déclarations de truites de mer
- Communiquer pour que les pêcheurs : Se créent un compte (information des quotas, des bilans des captures, informations de leurs propres captures) / Déclarent seuls leurs captures / Renseignent leurs sorties / N'utilisent pas d'enveloppes écailles pour les saumons remis à l'eau.

POINT ANGUILLES

Lors du COGEPOMI de juin 2021, il sera prévu à l'ordre du jour une proposition de mise à jour des sites de repeuplement et un retour, par l'OFB, sur les actions sur le repeuplement sur l'Aulne.

CALENDRIER 2021

GT saumons le 16 mars 2021.

COGEPOMI : 11 juin et 12 novembre 2021

En salle Parlement à la DREAL Bretagne (à confirmer).